

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : F-60012

Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2019-02-01

Version 5

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit **Encre aqueuse** pour Impika Compact/Evolution/Reference, Trivor 2400
Référence 106R02743
IMPIKA A0006595

Couleur Noir

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Imprimante à jet d' encre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox France
33 rue des Vanesses
CS 30026 Villepinte
95926 Roissy Charles de Gaulle Cedex

Pour plus d'informations, contacter

Personne à contacter Responsable Qualité, Sécurité et Environnement
Téléphone 01 55 85 67 81
Télécopie 01 55 85 76 78
Adresse e-mail ehs-europe@xerox.com

Pour le document le plus récent <https://safetydatasheets.business.xerox.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence

O.R.F.I.L.A. (Centre Antipoisons) : Tél: 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) Aucune mesure requise
Mention d'avertissement Aucun(e)
Mentions de danger Aucune mesure requise
Conseils de prudence Aucune mesure requise

2.3 Autres dangers

FDS n° : F-60012

Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2019-02-01

Version 5

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Eau	50-75	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
2,2-(Éthylèneoxy)diéthanol	10-30	112-27-6	203-953-2	--	--	--
Glycérine	10-30	56-81-5	200-289-5	--	--	--
Solvante	0-20	Propriétaire	Répertorié	Eye Irrit. 2	H319	--
Colorant noir	1-3	Propriétaire	Répertorié	--	--	--
Triéthanolamine	<0.5	102-71-6	203-049-8	--	--	--

Texte intégral des énoncés H: voir section 16

Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
Contact oculaire	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Laver à l'eau chaude et au savon, Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste
Inhalation	Amener la victime à l'air libre, Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes
Ingestion	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë

Yeux

Éviter le contact avec les yeux, Peut provoquer une légère irritation

Peau

Éviter le contact avec la peau, En cas de contact cutané prolongé, peut entraîner une délipidation de la peau et une dermatite

Inhalation

Aucun effet connu

Ingestion

Aucun effet connu

Effets chroniques

Toxicité chronique

Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

Symptômes principaux

Une exposition excessive peut provoquer:

Irritation oculaire

Irritation cutanée

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin

Traiter les symptômes

FDS n° : F-60012

Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2019-02-01

Version 5

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Jet d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

Aucune information disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

Point d'éclair Ininflammable

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger, Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide, Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte

6.4 Référence à d'autres sections

Ne pas jeter les déchets à l'égout

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter le contact avec la peau et les yeux, Mettre en place une ventilation adaptée, Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence

FDS n° : F-60012

Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2019-02-01

Version 5

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec prudence

7.3 Utilisations finales particulières

Imprimante à jet d'encre

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

Nom chimique	TLV ACGIH	Union européenne
Triéthanolamine	TWA: 5 mg/m ³	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage S'il y a un risque d'éclaboussures, porter:, Lunettes de protection
Protection des mains Gants de protection.
Protection de la peau et du corps Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Opaque	Odeur	Léger/légère
État physique	Liquide	Couleur	Noir
pH	8 - 10		
Point d'éclair	Ininflammable		
Point/intervalle d'ébullition	>100 °C	/	>212 °F
Point de ramollissement	Sans objet		
Taux d'évaporation	Aucune information disponible		
Limites d'inflammation dans l'air	Aucune information disponible		
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur	Aucune information disponible		
Densité de vapeur	Aucune information disponible		
Densité	Aucune information disponible		
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau		
Coefficient de partage	Aucune information disponible		

FDS n° : F-60012

Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2019-02-01

Version 5

Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)
Viscosité	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2 Autres informations

Aucun(e)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
Polymérisation dangereuse	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4 Conditions à éviter

Agents comburants forts, Variations extrêmes de température et lumière du jour directe

10.5 Matières incompatibles

Métaux alcalins, Agents comburants forts, Peroxydes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

DL50 par voie orale	Aucune information n'est disponible quant à la toxicité aiguë de ce produit.
DL50, voie cutanée	Aucune information disponible
	Aucune information disponible

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2,2-(Ethylènedioxy)diéthanol	17 g/kg (Rat)	20 mL/kg (Rabbit)	
Glycérine	12600 mg/kg (Rat)	10 g/kg (Rabbit)	570 mg/m ³ (Rat) 1 h

FDS n° : F-60012

Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2019-02-01

Version 5

Solvente	6500 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	80 ppm (Rat) 8 h
Triéthanolamine	4190 mg/kg (Rat)	20 mL/kg (Rabbit) 16 mL/kg (Rat)	

Toxicité chronique

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

Autres effets toxiques

Sensibilisation Devrait pas être un sensitizer

Effets mutagènes Non mutagène

Effets sur certains organes cibles Aucune information disponible

Danger par aspiration Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles au niveau du produit

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Considérations relatives à l'élimination

Méthode d'élimination des déchets Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

Emballages contaminés Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

FDS n° : F-60012

Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2019-02-01

Version 5

Code de déchets du CED 08 03 13

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 UN/ID No**

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2019-02-01

Remarque sur la révision Adresse pour certaines régions mise à jour

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

FDS n° : F-60012

Encre aqueuse - Noir

Date d'émission 2015-01-14

Date de révision 2019-02-01

Version 5

Conseils supplémentaires

Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
2,2-(Ethylenedioxy)diéthanol				AGW 1000 mg/m ³	
Glycérine	STEL 30 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³	AGW 200 mg/m ³	
Triéthanolamine		TWA 5 mg/m ³ STEL 15 mg/m ³			

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
2,2-(Ethylenedioxy)diéthanol		SS-B** TWA 1000 mg/m ³ STEL 2000 mg/m ³			
Glycérine	TWA 10 mg/m ³	SS-C** TWA 50 mg/m ³ STEL 100 mg/m ³			TWA 10 mg/m ³ Ceiling 15 mg/m ³
Triéthanolamine	TWA 5 mg/m ³	SS-C** TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	S** STEL 1.6 ppm STEL 10 mg/m ³ TWA 0.8 ppm TWA 5 mg/m ³		TWA 5 mg/m ³ Ceiling 10 mg/m ³ S*

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
2,2-(Ethylenedioxy)diéthanol					STEL 163 ppm STEL 1000 mg/m ³ TWA 114 ppm TWA 700 mg/m ³
Glycérine	TWA 10 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³		TWA 10 mg/m ³	
Triéthanolamine	TWA 5 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³			

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Glycérine	TWA 10 mg/m ³			TWA 20 mg/m ³	
Triéthanolamine		TWA 0.5 ppm TWA 3.1 mg/m ³	LLV 5 mg/m ³ LLV 0.8 ppm Indicative STLV 10 mg/m ³ Indicative STLV 1.6 ppm A*	TWA 5 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos

FDS n° : F-60012**Encre aqueuse - Noir****Date d'émission 2015-01-14****Date de révision 2019-02-01****Version 5**

connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.